



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 23 juin 2025

Délibération n° 2025_101
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION MERIGNAC HANDBALL

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Maire, par suite d'une convocation en date du 17 juin 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 43

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie ACHIARY, Arnaud ARFEUILLE, Léna BEAULIEU, Serge BELPERRON, Aude BLET-CHARAUDEAU, Mauricette BOISSEAU, Ghislaine BOUVIER, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, David CHARBIT, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Michel CHERONNET, Jean-Louis COURONNEAU, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugénie GASPARD, Olivier GAUNA, Joël GIRARD, Antoine JACINTO, Véronique KUHN, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Emilie MARCHES, Daniel MARGNES, Joël MAUVIGNEY, Claude MELLIER, Marie-Eve MICHELET, Thierry MILLET, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Cécile SAINT-MARC, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Gérard SERVIES, Fatou THIAM, Fatou DIOP, Thierry TRIJOULET, Jean-Charles ASTIER.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 6

Mesdames, Messieurs : Amélie BOSSET-AUDOIT à Arnaud ARFEUILLE, Jean-Pierre BRASSEUR à Gérard SERVIES, Marie-Christine EWANS à Vanessa FERGEAU-RENAUX, Loïc FARNIER à Joël GIRARD, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES, Patricia NEDEL à Ghislaine BOUVIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur David CHARBIT

Madame Cécile SAINT-MARC, Adjointe au Maire, Déléguée au Sport, rappelle à l'Assemblée que la ville de Mérignac porte une politique de développement de la pratique sportive en partenariat étroit avec les associations sportives du territoire. Des aides techniques, logistiques, administratives, et financières contribuent notamment au développement de leurs activités et actions en faveur des mérignacais.

La ville soutient également le sport de haut niveau en particulier le sport au féminin ainsi que les associations qui l'incarnent, afin d'encourager l'excellence sportive, la recherche de la performance et d'offrir des modèles inspirants pour toutes et tous, en particulier pour les plus jeunes.

Le Mérignac Handball est une association qui allie très bien ces ambitions car au-delà du niveau sportif, elle participe à l'action de la Ville dans des politiques locales de cohésion sociale, d'éducation, de jeunesse et d'égalité femmes-hommes.

Au niveau de la vie locale, cette association s'investit sur le quartier du Burck portant des valeurs d'exemplarité au cœur de ce quartier dans ses actions quotidiennes tout comme dans les actions partenariales menées avec la Ville.

Le Mérignac Handball participe également à l'éducation des enfants dans les écoles au travers d'interventions périscolaires promouvant les valeurs de dépassement de soi, de respect et en valorisant la pratique sportive féminine.

Afin d'aller encore plus loin, le club a créé un centre de préformation dans lequel l'ensemble des jeunes joueuses bénéficient d'un suivi personnalisé sur les plans scolaire, sportif, médical puis un centre de formation reconnu par le Ministère des sports comme structure de haut niveau.

La Ville et le Mérignac Handball ont reconduit leur convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2025-2027 qui confirme les engagements communs et le soutien de l'ensemble des activités du club. Une subvention de fonctionnement de 245 000 € a été versée sur cette saison sportive.

Un suivi régulier a été mis en place par la Ville depuis plusieurs mois pour accompagner le club dans ses projets de développement, ses événements et lui permettre d'obtenir de nouvelles sources de financements notamment avec la délocalisation des grandes affiches dans des gymnases avec plus de capacité d'accueil en tribunes que la salle Pierre de Coubertin.

Au cours de cette année, le club a engagé une grande partie de ses démarches de financements privés auprès d'un sponsor principal qui ne devrait finalement pas honorer ses engagements en fin de saison sportive. Les dirigeants ont alerté la Ville sur le bilan financier prévisionnel de la fin de saison compte tenu de cette situation et de la liquidation de certaines créances non recouvrées depuis plusieurs exercices budgétaires.

Une subvention exceptionnelle de 30 000 € permettrait de confirmer le soutien fort de la Ville à l'association dans ce contexte particulier.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 12 juin 2025,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'approuver le versement par la Ville d'une subvention supplémentaire de 30 000 € sur l'année 2025 à l'association Mérignac Handball.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 49 voix pour

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 23 juin 2025



David CHARBIT
Secrétaire de séance



Thierry TRIJOULET
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.